

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Une nouvelle étude lève le voile sur la pauvreté invisible des personnes âgées au Québec

49,2% des aînés du Québec vivent sous le seuil du revenu viable, mais des solutions existent

Montréal, le lundi 28 novembre 2022 – L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et l'Observatoire québécois des inégalités (« OQI ») dévoilent aujourd'hui le rapport d'une vaste étude socio-économique intitulée « Les aîné.e.s au Québec et la fiscalité ». Faisant le point sur la pauvreté des personnes âgées au Québec ainsi que sur des façons d'y remédier, les résultats de cette étude suggèrent que pas moins de 49,2% des personnes de 60 ans et plus n'ont pas accès à un revenu viable, [un indice développé par l'IRIS](#), ce qui leur permettrait de vivre dignement.

Face à un constat aussi frappant à quelques jours de la mise à jour économique du gouvernement du Québec, l'AQDR considère qu'une révision des indicateurs utilisés dans la mise en œuvre des politiques publiques destinées aux aînés doit devenir un enjeu incontournable, surtout en contexte de crise inflationniste.

« En partenariat avec l'OQI, nous avons décidé de mener une étude ambitieuse sur la fiscalité des personnes âgées, sur les différents indicateurs de faible revenu utilisés ainsi que sur les solutions fiscales qui s'offrent à nous pour diminuer la vulnérabilité des aînés », a déclaré Pierre Lynch, président de l'AQDR. « Nous avons été choqués de constater à quel point certains indicateurs reconnus comme le seuil de faible revenu camouflent le fait que la moitié des aînés ne vivent actuellement pas avec un revenu viable et digne. C'est une situation accablante sur laquelle nous devons nous pencher. »

Cependant, le rapport de recherche démontre que des solutions fiscales existent pour contribuer à sortir une grande partie de la population âgée de cette pauvreté invisible. Parmi celles-ci, le recours à la bonification de crédits d'impôt remboursables aurait l'avantage de permettre à un très grand nombre d'aînés d'atteindre un véritable revenu viable.

Selon Roberson Edouard, co-auteur du rapport, « le Crédit de soutien aux aînés, le Crédit d'impôt de solidarité et le Crédit d'impôt pour la TPS/TVH sont des outils efficaces pour améliorer le revenu de ses aînés. Quant au Crédit pour maintien à domicile, il existe des inégalités d'accès selon que les bénéficiaires vivent ou non en résidence privée pour aînés (RPA). Une bonification de cette mesure pourrait permettre à la très grande majorité des personnes âgées du Québec de vivre chez elles, le plus longtemps possible. »

Ces conclusions sont en phase avec les revendications de longue date de l'AQDR, qui réclame des efforts supplémentaires jusqu'à hauteur de 8000\$ par année pour toutes les personnes âgées du Québec, soit une contribution de 4000\$ par pallier gouvernemental.

« La dignité des aînés, c'est non seulement lutter contre la maltraitance, l'âgisme et l'isolement, mais c'est aussi de nous assurer qu'ils aient accès à un revenu décent pour vivre dignement », de conclure M. Lynch. « Nous rendons cette étude publique aujourd'hui afin que les décideurs en prennent acte et constatent que des solutions existent pour lutter contre la vulnérabilité des aînés. »

Quelques faits saillants du rapport

- Le portrait du faible revenu basé sur le seuil de revenu viable (SRV), [un indicateur alternatif développé par l'IRIS](#), indique que les personnes âgées du Québec présentent un taux de faible revenu plus élevé (49,2 %) que celui des personnes âgées de 25 à 59 ans (29,6 %), un taux qui a tendance à augmenter avec l'âge;
- De nombreux crédits non remboursables sont utilisés par les Québécoises et Québécois de 60 ans et plus, mais ces mesures ne bénéficient pas nécessairement aux personnes à faible revenu et peuvent dans certains cas renforcer certaines iniquités;
- Pour permettre à plus de 90 % des personnes de 70 ans et plus d'avoir un revenu décent, une enveloppe de 6,2 milliards de dollars serait nécessaire alors que pour les 60 ans et plus, il en faudrait le double, soit 12,3 milliards de dollars.

L'étude intégrale est disponible [ICI](#).

À propos de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes à la retraite et à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. L'AQDR représente plus de 29 000 membres regroupés en 40 sections locales, partout au Québec.

À propos de l'Observatoire québécois des inégalités

Basé à l'Université de Montréal, l'Observatoire québécois des inégalités est un courtier de connaissances scientifiques qui éclaire les réflexions et les prises de décision concernant les inégalités de revenu, d'opportunité et de qualité de vie.